Bulletin N°51 Septembre 2015

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

6, rue J.-C. Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

" Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde maldéveloppé "

EDITORIAL

Une année après la décision historique du Conseil des droits de l'homme d'ouvrir des négations sur des normes internationales contraignantes pour mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales (STN), le groupe de travail intergouvernemental créé à cet effet a pu tenir sa première réunion du 6 au 10 juillet à Genève.

Certes il ne s'agit là que du début d'un long processus. Mais c'est déjà un important succès, au vu des nombreuses manœuvres et pressions des pays occidentaux, Union européenne en tête, qui ont tenté jusqu'à la dernière minute de bloquer le processus.

Le CETIM était présent aux côtés de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à l'impunité, un réseau international qui regroupe plus de 200 mouvements sociaux, syndicats et organisations représentant des victimes et des communautés affectées du monde entier.

Nous revenons dans ce bulletin "spécial STN" sur cette première session du groupe de travail, la mobilisation des mouvement sociaux et les propositions présentées avec la Campagne mondiale.

Ce bulletin relate par ailleurs les résultats des démarches entreprises au Conseil des droits de l'homme en soutien au syndicat Sinaltrainal (Colombie) et aux victimes de Chevron en Équateur. Une nouvelle publication du CETIM sur l'audit de la dette est aussi présentée.

Nous vous invitons à visiter notre nouveau site internet (www.cetim.ch) pour retrouver toutes ces informations dans leur intégralité ainsi que de nombreux documents pertinents.

Bonne lecture !

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

SUCCÈS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À L'ONU

La première session du groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer les activités des sociétés transnationales (STN) et autres entreprises a pu se tenir du 6 au 10 juillet 2015 malgré les manœuvres des pays occidentaux. Le CETIM était présent aux côtés de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à l'impunité afin de faire entendre les revendications des mouvements sociaux, des victimes et des communautés affectées.

Pour rappel, ce groupe de travail intergouvernemental a été créé par le Conseil des droits de l'homme en juin 2014 avec le mandat d'élaborer un instrument juridiquement contraignant pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales (STN) et autres entreprises. Il s'agissait là d'une décision historique, après des décennies de discussions et de tentatives infructueuses à l'ONU.

La résolution avait été adoptée suite à une initiative de l'Équateur et de l'Afrique du Sud, par une courte majorité du Conseil des droits de l'homme, avec le soutien de la plupart des pays du Sud, et malgré la féroce opposition des pays occidentaux qui refusaient et continuent de refuser toute régulation contraignante dans ce domaine. Cette initiative du Conseil des droits de l'homme peut pourtant contribuer à mettre fin à l'impunité des STN pour les violations de droits humains commises, en particulier dans le Sud, et ainsi améliorer sur le long terme et au niveau mondial la protection et le respect des droits humains.

La résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme définit le programme de travail du groupe de travail intergouvernemental pour les deux premières sessions. Celles-ci doivent ainsi être consacrées à la tenue de débats sur le contenu, la portée, la nature et la forme du futur instrument international. Et lors de la troisième session, les négociations commenceront véritablement par rapport au contenu de l'instrument juridiquement contraignant, sur la base d'une proposition qui aura été préparée par la Présidente du groupe de travail intergouvernemental.

"décision historique, après des décennies de discussions infructueuses à l'ONU"

Une déléguée de la Campagne mondiale après la victoire au Conseil des droits de l'homme en juin 2014

En ouverture de la première session, le 6 juillet, l'Ambassadrice de l'Équateur, Madame María Fernanda Espinosa, a été élue à la présidence du groupe de travail intergouvernemental. Dans ses premiers mots en tant que présidente, Mme Espinosa a rappelé que "le débat au sein des Nations Unies sur un cadre réglementaire pour les sociétés transnationales et les autres entreprises en matière de droits humains remonte à plus de quarante ans et [que] c'est sur cette base que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle étape, avec, pour la première fois, le lancement de négociations intergouvernementales en la matière."

Elle a également souligné que "dans un monde dans lequel près de 80% des biens sont produits de manière délocalisée, à travers des chaînes de valeurs qui se trouvent dans différentes juridictions nationales, il est important qu'il existe, dans le domaine des droits humains, des règles générales et universelles qui soient respectées, afin d'apporter une certaine sécurité à tous les acteurs: les États, les entreprises, et surtout les êtres humains qui risquent de voir leurs droits violés à cause des actions abusives d'entreprises."

Madame Victoria Tauli Corpuz, Rapporteure spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes, était ensuite invitée à présenter la déclaration inaugurale. Elle a ajouté sa voix à celles d'autres Rapporteurs spéciaux (sur la santé et la liberté d'association) et Experts indépendants (sur la dette externe et les droits hu-

mains, et sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable) des Nations Unies qui ont pris position en faveur de normes contraignantes au niveau international pour mettre fin à l'impunité des STN.

Madame Corpuz a souligné que "les activités à grande échelle des entreprises constituent aujourd'hui une des causes principales d'abus des droits des peuples indigènes partout autour du monde." "La tendance est au renforcement de la domination des entreprises sur l'économie mondiale et ce rôle dépasse les capacités des systèmes nationaux à réguler efficacement leurs activités" a-t-elle continué. Mme Corpuz a relevé que d'un côté "les investisseurs étrangers et les sociétés transnationales bénéficient de nombreux droits et de puissants mécanismes pour les faire respecter [tandis que] les règles nationales et mondiales concernant la responsabilité des sociétés transnationales et des autres entreprises sont de caractère non-contraignant." Pire, "la réalité aujourd'hui pour beaucoup de communautés et d'États partout autour du monde est que les entreprises peuvent dans le cadre des accords internationaux de commerce et d'investissement poursuivre en justice les États lorsqu'ils passent des lois en faveur d'une meilleure protection des droits humains et de l'environnement." Ainsi, Mme Corpuz a manifesté son soutien à un instrument international juridiquement contraignant pour "contribuer à combler les lacunes et corriger les asymétries dans le droit international, [et] améliorer l'accès à la justice pour les victimes."

"protéger les droits humains et tenir les STN responsables de leurs actes"

Après cette intervention, Mme l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa a introduit le programme de travail pour la semaine. Ce programme avait au préalable été concerté de manière informelle avec les membres des différents groupes régionaux ainsi que les organisations de la société civile. La proposition était de structurer la réunion autour de sept sessions thématiques (une demi-journée par session), avec à chaque fois un panel d'experts pour introduire la discussion puis la possibilité pour les délégations des États et de la société civile d'intervenir, de faire entendre leurs positions, propositions ou revendications, et de poser des questions aux experts.

Le premier panel proposé concernait les principes sur lesquels devrait se baser le futur traité. Puis deux panels concernant la portée de l'instrument étaient proposés, l'un sur la question des acteurs qui allaient être ciblés (sociétés transnationales ou toutes les entreprises) et l'autre sur les droits humains qui allaient être couverts par l'instrument. Enfin, quatre panels sur le contenu du futur instrument suivaient, concernant les obligations des États, les responsabilités des STN et des autres entreprises, les dispositions juridiques pour assurer la responsabilité des STN et des autres entreprises et finalement sur les mécanismes pour garantir l'accès à la justice au niveau national et international.

L'Ambassadrice de l'Équateur, Madame María Fernanda Espinosa, prononçant ses premiers mots en tant que Présidente-Rapporteuse

On le voit bien, on est encore loin d'un format de négociations intergouvernementales, l'objectif de cette première session était plutôt, comme stipulé dans la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme (26/29), d'avoir un premier échange constructif, de faire appel aux compétences et avis d'experts indépendants, et de permettre aux différentes délégations de s'informer, par rapport à quelquesuns des principaux enjeux concernant la forme, la nature, la portée et le contenu du futur instrument, afin de préparer le terrain pour la deuxième session du groupe de travail intergouvernemental.

Tentative de faire dérailler le processus

L'Union européenne (UE) a pourtant saisi l'opportunité de l'adoption du programme de travail pour tenter de bloquer la session et de faire dérailler le processus. Il faut rappeler que l'Union européenne, qui s'était opposée en bloc à l'adoption de la résolution au Conseil des droits de l'homme, avait énoncé une série de conditions pour sa participation au groupe de travail intergouvernemental, en particulier de nommer un « Président neutre », de ne pas limiter la portée de l'instrument aux seules sociétés transnationales, de réaffirmer l'engagement de tous d'appliquer les principes directeurs de Ruggie, et de garantir que l'expertise nécessaire sera mobilisée et que la société civile et les représentants des entreprises soient proprement consultés.

Parmi ces conditions, celle se référant à la nomination d'un président neutre pour le groupe de travail, sous-entendu ni l'Équateur ni l'Afrique du Sud, avait généré un malaise au sein du cercle des diplomates au Palais des Nations, y compris au sein de certains pays membres de l'UE. En effet, c'est la pratique usuelle que la présidence

d'un groupe de travail intergouvernemental échoie au représentant du (ou des) pays qui a présenté la résolution, donc dans ce cas l'Équateur ou l'Afrique du Sud. Tous les groupes de travail intergouvernemental sont présidés par des Ambassadeurs représentants des États mais dans ce cas précis l'UE exigeait une présidence neutre. Et par "neutre" faut-il comprendre "sous son contrôle", ou sous l'influence des sociétés transnationales?

Nous savons également que depuis la décision du Conseil des droits de l'homme en juin 2014, l'UE a exercé au niveau bilatéral toute une série de pressions sur l'Équateur et l'Afrique du Sud afin qu'ils ne prennent pas la présidence du groupe de travail et abandonnent leur initiative. Ces manœuvres ont échoué, grâce à la fermeté des gouvernements équatoriens et sud africains qui ont tenu bon.

Néanmoins l'UE est revenue à la charge lors de l'adoption du programme de travail, pour exiger un panel additionnel sur la mise en œuvre des Principes directeurs (alors que cela ne fait pas partie du mandat du groupe de travail) et pour que le programme de travail se réfère explicitement à toutes les entreprises et pas aux seules sociétés transnationales. Il faut rappeler à ce propos que la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme établit que l'instrument portera sur les sociétés transnationales et les autres entreprises, mais une note de bas de page clarifie que par "autres entreprises" on entend celles dont les activités ont un caractère transnational.

La séance a été suspendue pendant plusieurs heures jusqu'à ce que finalement un compromis soit trouvé. Un panel additionnel sur les principes directeurs de Ruggie allait être ajouté mais aucun changement n'allait être fait dans la rédaction concernant la portée de l'instrument.

Avec quelques heures de retard, la session a donc pu véritablement débuté... tandis que la délégation de l'UE quittait la salle pour ne plus réappparaître de la semaine entière! Elle avait sans doute atteint son objectif d'intimider et de perturber les débats. Les deux premiers jours ont ainsi quelque peu été chaotiques puisqu'il a fallu rattraper le temps perdu.

" l'UE quittait la salle pour ne plus réaparraître de la semaine "

Le siège vide de l'Union européenne lors de la réunion du groupe de travail

Il serait injuste de jeter la pierre à la seule Union européenne car si quelques pays occidentaux, comme la Suisse, ont participé comme "observateurs", la plupart ont tout simplement boycotté la session. L'opposition féroce des pays du Nord au processus n'était pas une surprise, mais il est toujours frappant et préoccupant de constater que ces mêmes pays qui sont tellement pro-actifs lorsqu'il s'agit de promouvoir les intérêts des STN en négociant de nouveaux traités de libre-échange et d'investissement, se montrent si récalcitrants lorsqu'il s'agit de protéger les droits humains et tenir les STN responsables de leurs actes.

Mis à part les pays occidentaux, la participation était tout à fait honorable pour ce type de groupe de travail intergouvernemental. Les grands pays émergents étaient présents, Chine, Inde, Brésil, Russie et Afrique du Sud en tête. Il y avait également une bonne présence des pays latino-américains, asiatiques et africains. En tout une cinquantaine de délégations étaient présentes dans la salle tout au long de la semaine, principalement pour écouter les experts et jauger les positions des uns et des autres. Il y avait également une forte présence de la société civile, en particulier un bon nombre de représentants des mouvements sociaux, victimes et communautés affectées au Sud, et ils ont pu participer activement, malgré les manœuvres de l'UE.

Délégués du CETIM et de la Campagne mondiale lors du groupe de travail au Palais des Nations

Forte présence des mouvements sociaux

Le CETIM était présent, aux côtés de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à l'impunité, un réseau international qui regroupe plus de 200 mouvements sociaux, syndicats et organisations représentants des victimes et des communautés affectées du monde entier auquel le CETIM apporte son soutien pour la participation aux travaux du groupe de travail intergouvernemental. Une cinquantaine de délégués de la Campagne mondiale avaient fait le déplacement à Genève. Nous avons organisé conjointement une semaine de mobilisation contre l'impunité des STN, avec en point d'orgue une grande manifestation le mercredi 8 juillet au soir et une présence permanente tout au long de la semaine sur la Place des Nations, avec de nombreuses

LES 8 PROPOSITIONS DU CETIM ET DE LA CAMPAGNE MONDIALE

1. **Cibler les STN** et combler les lacunes au niveau international qui permettent aux STN d'échapper aux juridictions nationales et de violer les droits humains en toute impunité;

2. **Reconnaitre l'obligation des STN de respecter tous les droits humains**, en particulier toutes les normes nationales et internationales en matière de droits humains, travail et environnement;

3. **Réaffirmer l'obligation des États de protége**r **contre les violations de droits humains** commises par les STN et codifier leurs obligations extra-territoriales en la matière;

4. **Réaffirmer la supériorité hiérarchique des normes de droits humains sur les traités de commerce et d'investissement**, et élaborer des obligations spécifiques des États à ce propos;

5. **Établir la responsabilité civile et pénale des STN et de leurs dirigeants**, ainsi que leur **responsabilité solidaire** par rapport à leurs filiales, fournisseurs, preneurs de licence et sous-traitants;

6. **Inclure des dispositions par rapport aux obligations des institutions économiques et financières internationales** et régionales, en particulier le FMI et la Banque mondiale;

7. **Établir des méchanismes internationaux pour faire respecter le traité** et contrôler sa mise en œuvre, notamment un organe de traité, un Centre public pour le contrôle des STN et une Cour mondiale sur les STN et les droits humains;

8. **Protéger le processus de l'influence des STN** et prendre des mesures pour que les organisations de la société civile puissent participer activement au processus.

Conférence parallèle du CETIM et de la Campagne mondiale

activités, ateliers et animations. La semaine de mobilisation était également placée sous le signe des luttes contre la privatisation des services, en particulier des services publics, puisqu'au même moment se déroulait à la Mission d'Australie un nouveau round des négociations sur l'Accord sur le commerce des services (TiSA) qui allaient encore renforcer l'impunité et la toute-puissance des STN.

Le CETIM et la Campagne mondiale ont participé activement à la session du groupe de travail et présenté de nombreuses propositions. Une communication écrite avec huit propositions par rapport à la nature, la portée, la forme et le contenu du futur instrument international contraignant a été officiellement soumise et présentée au groupe de travail au nom de la Campagne mondiale. Cette communication a été formellement signée par plus de 100 organisations et mouvements sociaux du monde entier, dont le mouvement international paysan La Vía Campesina et la faîtière internationale des syndicats des services publics (l'Internationale des services publics). Elle a été travaillée avec l'appui du CETIM, sur la base des propositions contenues dans le projet de Traité des peuples de la Campagne mondiale et des résultats d'un séminaire d'experts organisé au mois de mai 2015 à Genève.

La session s'est conclue le vendredi 10 juillet 2015, avec l'adoption du rapport, et toujours en l'absence de l'Union européenne et des principaux pays occidentaux. Rien n'a été décidé à ce stade, et les discussions reprendront lors de la deuxième session, sans doute dans un format un peu plus de "négociations". Mais le simple fait que cette première session du groupe de travail ait pu avoir lieu est déjà un succès !

Il ne s'agit certes que du début d'un long processus, mais il s'agit là déjà d'un grand pas en avant, avec pour la première fois, et après plus de 40 ans de tentatives infructueuses à l'ONU, des négociations intergouvernementales qui s'ouvrent sur de nouvelles normes contraignantes pour mettre fin à l'impunité des STN.

Ce n'est qu'à la troisième session, donc probablement en 2017, que la Présidente du groupe de travail devra soumettre un texte avec des propositions par rapport aux éléments que devrait contenir le futur traité, et que les négociations intergouvernementales entreront dans le vif du sujet.

D'ici là, le rapport de la première session sera présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2016 et une deuxième session du groupe de travail intergouvernemental se tiendra, probablement en octobre 2016. Dans la conclusion du rapport, l'Ambassadrice d'Équateur indique son intention d'organiser des consultations informelles dans la période inter-session et de travailler à l'élaboration d'un nouveau programme de travail qui sera présenté et discuté lors de la prochaine session. Rendez-vous en 2016 donc.

Manifestation contre TiSA et l'impunité des STN

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

L'ONU DEMANDE DES COMPTES À LA COLOMBIE POUR LES ATTAQUES SUBIES PAR SINALTRAINAL

Suite à l'intervention du CETIM, les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont écrit au gouvernement colombien pour lui demander des comptes concernant les nombreuses attaques subies par le syndicat SINALTRAINAL. Le gouvernement colombien n'a pour l'heure pas donné de réponse satisfaisante à la communication urgente des Rapporteurs spéciaux.

SINALTRAINAL est un syndicat qui représente les travailleurs de l'industrie agroalimentaire en Colombie, notamment ceux de Nestlé et Coca Cola, et qui paie un lourd tribu pour sa lutte en faveur des droits des travailleurs, avec 25 syndicalistes assassinés depuis 1986 et des dizaines d'autres menacés, agressés, déplacés, exilés ou emprisonnés sous de fausses accusations.

La Colombie est sans doute le pire pays au monde pour être syndicaliste. Entre 2000 et 2010, près de 1000 dirigeants syndicaux ont été assassinés en Colombie. Deux tiers des syndicalistes assassinés dans le monde le sont en Colombie et l'impunité prévaut dans plus de 95% des cas.

Le CETIM fournit depuis de nombreuses années un soutien à SINALTRAINAL pour l'accès aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU. En juin 2014, le CETIM avait présenté une déclaration écrite au Conseil des droits de l'homme concernant le cas de Coca Cola en Colombie. Un représentant de syndicat avait pu faire le voyage à Genève pour témoigner des attaques permanentes contre le droit du travail et les droits syndicaux, et dénoncer l'assassinat de plus de dix syndicalistes ainsi que les liens présumés entre Coca Cola et des paramilitaires.

En septembre 2014, le CETIM a fait parvenir aux Rapporteurs spéciaux, trois communications pour les alerter de nombreuses violations de droits humains et solliciter leur intervention urgente auprès du gouvernement colombien afin de faire cesser les attaques permanentes de Nestlé et Coca Cola contre SINALTRAINAL et les droits des travailleurs ainsi que les droits syndicaux en Colombie. Le CETIM demandait également aux Rapporteurs spéciaux d'intervenir auprès des gouvernements des États-Unis et de la Suisse, où Coca Cola et Nestlé ont leurs sièges.

"l'impunité prévaut dans 95% des cas"

Suite à cela, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ont envoyé une communication urgente à la Colombie en décembre 2014 pour exprimer leur préocupation concernant les assassinats, les attaques et les actes d'intimidation présuméss contre les syndicalistes de SINALTRAINAL, et rappeler au gouvernement colombien ses obligations en matière de protection des droits humains.

Le gouvernement colombien n'a pour l'heure pas donné de réponse satisfaisante à la communication urgente des Rapporteurs spéciaux. Dans leur rapport au Conseil des droits de l'homme, les Rapporteur spéciaux regrettent d'ailleurs de "ne pas avoir reçu d'informations sur l'avancée des enquêtes et les mesures de protection" et se montrent particulièrement inquiet de la "persistante situation d'insécurité dans laquelle opérent plusieurs défenseurs, syndicalistes et activistes sociaux en Colombie et du haut niveau d'impunité quant aux exécutions et menaces de mort contre eux."

Le CETIM suit de près ce cas. Il travaille sur une nouvelle communication aux Rapporteurs spéciaux et prépare une plainte contre l'État colombien devant le Comité des droits de l'homme pour sa responsabilité dans l'assasinat d'un syndicaliste de SINALTRAINAL qui travaillait pour Coca Cola.

Javier Correa, président de Sinaltrainal, en juin 2014 à Genève

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

CHEVRON DÉNONCÉ À L'ONU POUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS EN ÉQUATEUR

Une délégation de l'Union des populations affectées par les activités de l'entreprise pétrolière Texaco-Chevron en Équateur (UDAPT) a participé à la 29ème session du Conseil des droits de l'homme avec l'appui du CETIM, pour dénoncer la campagne sans merci que mène la société transnationale avec l'objectif de criminaliser ses victimes et faire taire ses défenseurs.

Le cas Chevron se réfère au litige que maintiennent depuis 22 ans des communautés autochtones et paysannes en Équateur contre la société transnationale Chevron pour exiger justice et réparation pour les dommages causés en 26 ans d'exploitation pétrolière en Amazonie équatorienne. "Le pire c'est que cette pollution n'est pas le fait d'accidents mais de l'usage délibéré de techniques polluantes et de technologies obsolètes afin de faire des économies", a souligné Maria Eugenia Garces, déléguée de la UDAPT.

Malgré les jugements des tribunaux équatoriens qui ont condamné Chevron à payer 9,5 milliards de dollars pour être à l'origine du pire désastre environnemental de l'histoire de l'humanité, la compagnie pétrolière nie sa responsabilité, et consacre d'énormes efforts et ressources pour persécuter les victimes et faire taire leurs défenseurs. L'avocat principal de Chevron a dit publiquement en mai 2009 que la compagnie « allait se battre jusqu'à ce que l'enfer se couvre de glace et continuera ensuite de se battre sur la glace ».

" convertir les victimes en criminels"

La délégation a présenté une déclaration écrite (disponible sur notre site internet) et une déclaration orale en plénière du Conseil des droits de l'homme, et elle a participé à une conférence parallèle organisée par le CETIM. Eduardo Toledo, avocat des victimes auprès de la Cour pénale internationale (CPI), a dénoncé "la mise en œuvre d'une campagne juridique afin de faire apparaître la sentence équatorienne comme une fraude et de convertir les victimes en criminels et la compagnie pétrolière en innocente, avec le seul objectif de retarder l'issue à laquelle tôt ou tard on finira par arriver : la réparation des dégâts causés dans les territoires équatoriens".

En février 2011, Chevron a présenté une plainte devant un tribunal de New York en accusant les plaignants équatoriens et leurs soutiens, d'extorsion. D'après la sentence rendue, la décision des tribunaux équatoriens était frauduleuse et les campagnes publicitaires, la création de pages web, de blogs et les demandes adressées aux autorités gouvernementales par les ONG peuvent être considérées comme une tentative d'extorsion criminelle.

Un recours a été déposé en juillet 2014 mais ce jugement a déjà eu des conséquences catastrophiques pour les victimes et leurs défenseurs, à savoir les criminaliser, les priver de soutiens financier, et jeter des soupçons sur leur intégrité et leur crédibilité.

Face à ces évidences de violations des droits humains commises par Chevron, l'intervention urgente du Conseil des droits de l'homme et de ses procédures spéciales a été sollicitée afin de faire cesser ces attaques et de faire respecter la sentence des tribunaux équatoriens.

CHEVRON EN ÉQUATEUR

26 ans d'exploitation pétrolière en Amazonie équatorienne

450'000 hectares d'une des zones de la planète les plus riches en biodiversité souillés

Plus de 60 milliards de litres d'eaux toxiques déversés dans les rivières

880 fosses de déchets d'hydrocarbures ouvertes

6.65 milliards de mètres cube de gaz naturel brûlés à l'air libre

La destruction des conditions de vie et de subsistance des habitants de la région

La mort de centaines de personnes et l'augmentation brutale des taux de cancers et autres graves problèmes de santé

60 cabinets et 2'000 avocats, des agences de relations publiques et des lobbistes "pour mettre en œuvre sa stratégie d'intimidation jusqu'à réussir à faire taire toute personne qui se risque à élever sa voix en faveur des communautés affectées", selon Maria Eugenia Garces

PUBLICATIONS

ÉDITIONS DU CETIM

Audit citoyen de la dette publique. Expériences et méthodes
Maria Lucia Fattorelli

Prix: CHF 10- / € 10.- 264 p.
Co-édition CETIM, CADTM, 2015
ISBN 978-2-88053-110-2

Un livre élaboré grâce au travail de collaboratrices et collaborateurs de différentes parties du monde pour impulser la réalisation d'audits citoyens de la dette publique en toute transparence et avec la participation de la société, au travers de mobilisations sociales. Le but est de révéler le "Système dette" auquel sont soumis la majorité des pays et des peuples.

" Extrêmement pédagogique, ce livre offre une méthodologie détaillée reposant sur les expériences fructueuses d'une quinzaine de pays ".
Renaud Lambert. *Le Monde diplomatique*

EN DIFFUSION

La vérité sur la dette grecque. Rapport de la commission pour la vérité sur la dette publique grecque

Prix: CHF 15- / € 15.- 208 p.
Diffusion: contactez le CETIM
ISBN 979-10-209-0352-5

En avril 2015, le Parlement grec a mis en place une commission pour établir la vérité sur la dette grecque. Voici le rapport intégral. Passionnant et iconoclaste tant il remet en question les idées reçues.

En effet, ce rapport est le fruit d'investigations rigoureuses sur l'origine de cette dette et son évolution depuis 1990 notamment. Il analyse les véritables causes de son augmentation et la façon dont elle a été contractée. Il met clairement en lumière les conséquences dramatiques sur la population et l'économie des politiques dictées par a Troïka sous le prétexte de "résoudre" les problèmes de la Grèce. Un document accablant qui nous permet de comprendre de l'intérieur la crise européenne.

SOUTENEZ LE CETIM

QUI SOMMES-NOUS?

Le CETIM est un centre de recherche et de publication sur les relations Nord-Sud et une organisation active à l'ONU pour défendre et promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement. Il entend servir de relais aux analyses et propositions des mouvements sociaux du Sud et du Nord.

DEVENEZ MEMBRE

FAITES UN DON

CCP 12-19850-1
IBAN: CH 90 0900 0000 1201 9850 1
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

PARTICIPEZ

- aux conférences, débats et campagnes;
- en achetant ou diffusant nos livres;
- en devenant bénévole ou effectuant un stage.

CETIM

6, rue J.-C. Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

Centre Europe-Tiers Monde

@cetim_cetim